

CHAMPIONNATS DU SUD & REGIONAUX 2015

Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées

TROPHEE DU SUD KFS 2015

REGLEMENT



ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** Les Commissions Régionales de Karting (CRK) Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées organisent, avec le concours de la FFSA, leur Championnat Régional de Karting respectif ainsi que le Championnat du Sud de karting et le Trophée du Sud KFS. Les deux CRK sont responsables de l'organisation de ces Championnats et de ce Trophée. Ces Championnats et ce Trophée se déroulent en une série d'épreuves dont le nombre est de quatre (4). Les épreuves se dérouleront en Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sur une période allant du 7 mars au 7 juin 2015. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve. Ces trois Championnats ainsi que le Trophée du Sud KFS seront organisés conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.
- 1.2.** Les deux CRK ont établi le présent règlement pour ces Championnats et le Trophée du Sud KFS, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Le règlement du Trophée du Sud KFS est en tous points identique à celui du Championnat du Sud. Les 4 épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront être terminées pour le 8 juin 2015 et sont Muret, Alès, Belmont sur Rance et Ganges. Tout pilote d'une des catégories concernées, devra participer à au moins trois de ces épreuves (au choix) pour pouvoir se qualifier au Championnat de France.
- 1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Trophée du Sud KFS et des Championnats du Sud et Régionaux. Les CRK si elles le souhaitent, peuvent s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures aux CRK organisatrices, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

ARTICLE 2. CALENDRIER DES EPREUVES

2.1. CALENDRIER 2015 DU CHAMPIONNAT DU SUD, DES CHAMPIONNATS REGIONAUX LANGUEDOC-ROUSSILLON & MIDI-PYRENEES & DU TROPHEE DU SUD KFS.

07-08 mars : MURET	Championnat du Sud & Trophée du Sud KFS – 1/4 Chpts Régionaux Languedoc-Roussillon & Midi-Pyrénées – 1/4 Epreuve qualificative 1
11-12 avril : ALES	Championnat du Sud & Trophée du Sud KFS – 2/4 Chpts Régionaux Languedoc-Roussillon & Midi-Pyrénées – 2/4 Epreuve qualificative 2

- 09-10 mai : BELMONT Championnat du Sud & Trophée du Sud KFS – 3/4
Chpts Régionaux Languedoc-Roussillon & Midi-Pyrénées – 3/4
Epreuve qualificative 3
- 06-07 juin : GANGES Championnat du Sud & Trophée du Sud KFS – 4/4
Chpts Régionaux Languedoc-Roussillon & Midi-Pyrénées – 4/4
Epreuve qualificative 4

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

- 3.1.1. Le Trophée du Sud KFS ainsi que les Championnats du Sud et Régionaux seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.

3.2. PILOTES ADMIS

- 3.2.1. Seuls seront classés dans le Championnat Régional respectif des deux régions, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort d'une des CRK Languedoc-Roussillon ou Midi-Pyrénées ou des Comités Régionaux de Sport Automobile Languedoc-Roussillon ou Midi-Pyrénées régulièrement affiliée à la FFSA et à jour de sa cotisation envers sa CRK.
Un classement séparé des deux régions sera fait par chaque CRK.

Le Championnat du Sud et le Trophée du Sud KFS sont Open. Tout pilote d'une autre CRK peut y participer.

- 3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Championnat Régional et être classé dans celui-ci que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de sa première épreuve. Par ailleurs, un pilote ne pourra s'inscrire et participer que dans une seule catégorie lors de chaque épreuve du Championnat du Sud et du Championnat Régional. Dans le cas d'un changement de catégorie en cours de saison et concernant le Championnat du Sud uniquement, le pilote sera classé dans chacune des catégories auxquelles il aura participé.

- 3.2.3. Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat Régional de sa nouvelle CRK d'appartenance.

- 3.2.4. Qualification aux Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Gentleman, Rotax/Rotax Master et X30 Senior/X30 Master.

- 3.2.4.1. Le Championnat Régional est qualificatif pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master.

La qualification pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master se fera sur la base d'une participation à 3 journées qualificatives sur 4 du Championnat Régional.

Les quatre épreuves qualificatives sont Muret, Alès, Belmont sur Rance et Ganges.

Par ailleurs, chaque Président de CRK disposera d'une invitation par catégorie, pour qualifier un pilote de sa région n'ayant pas participé à tout ou partie de 3 épreuves du Championnat Régional, qualificatives pour le Championnat de France.

- 3.2.4.2. Dans le cadre des Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master, la liste des pilotes ayant participé à 3 épreuves qualificatives des Championnats Régionaux devront être adressés à la FFSA, **avant une date fixée au lundi 15 juin 2015.**

- 3.2.5 L'organisation d'un Championnat Régional est obligatoire pour toutes les catégories fédérales et reste à la discrétion des CRK pour les autres catégories.

3.3. ENGAGEMENTS

- 3.3.1. Tout pilote désirant participer au Championnat Régional et au Championnat du Sud, aura la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat Régional et du Championnat du Sud.

Le montant de l'engagement par épreuve pour toutes les catégories est fixé à 100 €, exception faite pour la catégorie Mini Kart où ce montant est fixé à 75 €. Pour bénéficier de ces tarifs, les engagements devront parvenir à l'organisateur, **au plus tard le mercredi de la semaine précédant la course, (J-10, le cachet de la poste faisant foi)**. Au-delà de cette date (à partir de J-9), le montant de l'engagement sera de 100 € pour la catégorie Mini Kart et de 130 € pour toutes les autres catégories.

Inscription en ligne possible, via le site www.kartingmidipyrenees.net et www.kartingmidipyrenees.com

Tout engagement est considéré comme ferme et définitif.

Aucun chèque d'engagement ne sera remboursé en cas de non participation à une épreuve, sauf cas de force majeure, (maladie, accident, etc.). De même, aucun chèque d'engagement ne sera remboursé en cas de non participation à une épreuve du fait du report de celle-ci à une autre date ou/et du fait du changement du circuit où aura lieu l'épreuve.

Catégories Minime/Cadet, KZ2/KZ2 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Minime/Cadet, KZ2/KZ2 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master devront s'engager et participer obligatoirement à trois épreuves qualificatives de leur Championnat Régional (sauf cas de force majeure) ou avoir été invités par leur Président de CRK.

Catégorie Nationale :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement à trois épreuves qualificatives de leur Championnat Régional (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale ou avoir été invités par leur Président de CRK.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.2. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Mini Kart, Minime, Cadet, Nationale.
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ2, KZ2 Gentleman et Open.
Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2015 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.1.3. L'organisation se réserve le droit d'effectuer des substitutions de moteur dans les catégories Mini Kart, Minime, Cadet et Nationale.
- 4.1.4. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.
- 4.1.5. Les caméras embarquées sont interdites à partir des essais chronométrés (essais qualificatifs) et jusqu'à la fin de la manifestation.

4.2. PNEUMATIQUES

- 4.2.1. Achat / Réservation.
Pour être classé aux courses auxquelles il participe ainsi qu'aux Championnats et au Trophée du Sud (si pilote KFS), un pilote devra obligatoirement avoir acheté ses pneumatiques slick à l'organisation. Concernant les pneus pluie, le pilote pourra se fournir où il veut.

Les pneumatiques peuvent être réservés et/ou achetés sur le site www.kartingmidipyrenees.net ou www.kartingmidipyrenees.com

Pour bénéficier des tarifs de vente affichés, les réservations de pneumatiques devront parvenir par tout moyen à l'organisateur, **au plus tard le mercredi de la semaine précédant la course, (J-10)**. Toute réservation au-delà de cette date (à partir de J-9), impliquera une majoration de 30 € du montant de vente des pneumatiques.

4.2.1.1. Tout pilote qui participera à une course avec ses pneumatiques slick (neufs ou usagés) non achetés à l'organisation, ne sera pas classé. Ni à la course, ni aux Championnats, ni au Trophée du Sud KFS (si pilote KFS).

4.2.1.2. Les pneus seront scannés et distribués en parc fermé.

4.2.2. Nombre.

Les pilotes disposeront dans les catégories suivantes :

Mini Kart, KFS Jeune, KFS 100 :

Un train de pneumatiques pour l'ensemble des quatre (4) épreuves.

Deux pneus de secours sont autorisés (un avant et un arrière), pour l'ensemble des quatre (4) épreuves et achetés à l'organisation.

Minime, Cadet, Nationale, X30 Junior :

Trois pneumatiques avant et trois pneumatiques arrière en gestion libre pour les quatre (4) épreuves.

KZ2, KZ2 Gentleman, X30 Senior X30 Master, Rotax Max, Rotax Master, KFS 125, Rotax DD2,

Open :

Un seul train de pneus slick autorisé par épreuve.

Faculté d'utilisation d'un train de pneus slick usagé mais obligatoirement ayant été utilisé lors d'une précédente épreuve du Championnat du Sud et Régional.

Un seul train de pneus pluie autorisé par épreuve.

Faculté d'utilisation d'un train de pneus pluie usagé.

Deux pneus de secours slick sont autorisés (un avant et un arrière), pour l'ensemble des quatre (4) épreuves et achetés à l'organisation.

Deux pneus de secours pluie sont autorisés (un avant et un arrière), pour l'ensemble des quatre (4) épreuves.

4.2.3. Crevaision : Procédure – Généralités

Pour les catégories Mini Kart, KFS Jeune, KFS 100, KZ2, KZ2 Gentleman, X30 Senior X30 Master, Rotax Max, Rotax Master, KFS 125, Rotax DD2, Open :

En cas de crevaision d'un pneumatique, le pilote devra la signaler à un Commissaire Technique dès son arrivée en parc arrivée.

Le pilote devra procéder au remplacement du pneumatique à l'endroit indiqué par le Commissaire Technique.

Le pilote ne devra quitter en aucun cas le parc arrivée avant d'avoir signalé sa crevaision. Sinon, la crevaision ne pourra pas être prise en considération.

Un Commissaire technique nommé à cet effet, notera à chaque épreuve et pour l'ensemble du Championnat, les noms des pilotes ayant procédé au remplacement de pneumatique(s) suite à crevaision, le type de pneu remplacé (slick, pluie, avant, arrière) ainsi que la catégorie à laquelle participaient lesdits pilotes lors de la ou des crevaisons.

4.2.3.1. Crevaision d'un pneu slick.

Pour les catégories Mini Kart, KFS Jeune, KFS 100, KZ2, KZ2 Gentleman, X30 Senior X30 Master, Rotax Max, Rotax Master, KFS 125, Rotax DD2, Open :

Le Commissaire Technique fournira un pneumatique neuf au pilote après perception du chèque correspondant au montant de vente du pneumatique par l'organisation. Le pilote pourra également fournir s'il le souhaite, un pneumatique de secours usagé à condition que celui-ci ait été utilisé lors d'une précédente épreuve du Championnat du Sud et Régional.

Chaque pilote aura droit à deux pneus slicks de secours (un avant et un arrière) pour l'ensemble des quatre épreuves du Championnat du Sud et Régional et à utiliser uniquement en cas de crevaison.

4.2.3.2. Crevaison d'un pneu pluie.

Particularités concernant les catégories utilisant des pneus pluie :

Le pilote devra fournir au Commissaire Technique pour vérification un pneu pluie de secours neuf ou usagé avant de procéder au remplacement du pneu crevé.

Chaque pilote aura droit à deux pneus pluie de secours (un avant et un arrière) pour l'ensemble des quatre épreuves du Championnat et à utiliser uniquement en cas de crevaison.

4.2.4. Pneus pluie.

A chaque épreuve, les pneus pluie seront obligatoirement présentés par les concurrents à l'organisateur, lors de l'enregistrement du matériel le samedi.

4.2.5. Contrôle.

Des contrôles de pneumatiques pour détection de traitements éventuels seront effectués avec l'appareil de contrôle Mini RAE Lite Monitor. En cas de contrôle positif, une exclusion de la manifestation sera prononcée à l'encontre du pilote incriminé.

4.3. **ATTRIBUTION DES NUMEROS DE COURSE**

4.3.1 Les numéros de course doivent être conformes à la réglementation en vigueur sous la responsabilité des Commissaires Techniques (article 6.1. du Règlement Technique National).

Les numéros de course attribués lors de la première épreuve qui se déroulera à Muret, resteront inchangés pour les quatre courses du Championnat du Sud et Régional.

Les numéros de course seront attribués suivant les critères ci-dessous :

- Catégorie MINI KART : de 1 à 99
- Catégorie MINIME : de 1 à 99
- Catégorie CADET : de 100 à 199
- Catégorie NATIONALE : de 1 à 99
- Catégorie X30 Junior : de 100 à 199
- Catégorie KFS JEUNE : de 1 à 99
- Catégorie KFS 100 : de 100 à 199
- Catégorie KZ2 : de 1 à 99
- Catégorie KZ2 Gentleman : de 100 à 199
- Catégorie Rotax DD2 : de 200 à 299
- Catégorie X30 Senior : de 1 à 99
- Catégorie X30 Master : de 100 à 199
- Catégorie Rotax Max : de 200 à 299
- Catégorie Rotax Master : de 300 à 399
- Catégorie KFS 125 : de 400 à 499
- Catégorie Open : 500 à 599

ARTICLE 5. CARBURANT

5.1. Seul le carburant commercialisé SP98 sera autorisé.

Des substitutions de carburant ainsi que des contrôles de conformité du carburant utilisé avec l'appareil de contrôle Digatron pourront être effectués à tout moment de la manifestation et ce dans toutes les catégories.

En cas de substitution, le carburant fourni par l'organisation sera du SP98.

Les pilotes concernés devront fournir un bidon d'huile scellé ou cacheté avec sa capsule d'origine pour effectuer le mélange.

Les lubrifiants devront être agréés par la FFSA.

ARTICLE 6. REGROUPEMENT DES CATEGORIES

- 6.1. Afin de garantir une certaine unité lors de chaque épreuve des Championnats Régionaux et du Sud, les catégories seront séparées ou regroupées en fonction du nombre d'engagés et de la capacité d'accueil en nombre de karts de chaque piste utilisée. Les catégories seront en principe regroupées comme suit :

Mini Kart 4T & 2T
Minime – Cadet
Nationale – X30 Junior
KFS Jeune – KFS 100
KZ2 – KZ2 Gentleman – Rotax DD2
X30 Senior – X30 Master – Rotax Max – Rotax Master – KFS 125 – Open – (X30 Junior)

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. GENERALITES

- 7.1.1. Les épreuves du Championnat du Sud, des Championnats Régionaux LR & MP et du Trophée du Sud KFS devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.
- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs et une amende de 150 € sera consignée et encaissée par l'organisation. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.
- 7.1.3. Les pneus de course sont interdits durant le Warm-up.

- 7.2. **ÉPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE, KZ2/KZ2 GENTLEMAN, ROTAX/ROTAX MASTER, X30 SENIOR/X30 MASTER.**
Pour les catégories Minime/Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Gentleman, ROTAX/ROTAX MASTER, X30 SENIOR/X30 MASTER, les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.
Si le nombre d'engagés est inférieur ou égal à la capacité de la piste, chaque catégorie disputera une (1) manche qualificative. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil de la piste, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.
L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec 8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec 14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec 14 km par temps de pluie

Pour la catégorie Mini Kart :

Manches qualificatives :	10 km par temps sec 8 km par temps de pluie
Pré Finale :	15 km par temps sec 12 km par temps de pluie
Finale :	15 km par temps sec 12 km par temps de pluie

7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales. Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est définitif.

7.2.4. Manches qualificatives

7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono etc...

7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives.

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
		B contre D	C contre E	

7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème}, et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 8. RESPONSABLES DES CLASSEMENTS

8.1. La responsable des classements du Championnat du Sud et du Championnat Régional Midi-Pyrénées, sera Mme Patricia FARGUES.

Le responsable du classement du Championnat Régional Languedoc-Roussillon et du Trophée du Sud KFS, sera M. Nicolas ZERVOS.

Après chaque épreuve, les classements provisoires des Championnats Régionaux LR & MP, du Championnat du Sud et du Trophée du Sud KFS, seront publiés sur les sites www.karting-sud.com et www.kartingmidipyrenees.net ou www.kartingmidipyrenees.com

Il en sera de même pour le classement final de chaque Championnat et du Trophée du Sud KFS.

Le classement provisoire et final du Trophée du Sud KFS sera par ailleurs publié sur le site <http://www.evokart-france.com/trophee-du-sud-kfs/>

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE, KZ2/KZ2 GENTLEMAN, ROTAX/ROTAX MASTER, X30 SENIOR/X30 MASTER.

- ◆ **Pour la catégorie KZ2, 144 pilotes seront admis à participer au Championnat de France.** Le vainqueur du Championnat de France KZ125 2014 sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement du Championnat de France KZ2.
- ◆ **Pour la catégorie KZ2 Gentleman, 144 pilotes seront admis à participer au Championnat de France.** Le vainqueur du Championnat de France KZ125 Gentleman 2014 sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement du Championnat de France KZ2 Gentleman.
- ◆ **Pour le Championnat de France Minime/Cadet, 72 pilotes dans chaque catégorie seront admis au Championnat de France.** Le vainqueur du Championnat de France Minime/Cadet de l'année précédente sera qualifié d'office pour les Championnats de France.
- ◆ **Pour la catégorie Nationale, 144 pilotes seront admis à participer au Championnat de France.** Le vainqueur du Championnat de France Nationale 150 2014 sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- ◆ **Dans les catégories Rotax et Rotax Master, 72 pilotes seront admis à participer au Championnat de France pour chaque catégorie.** Le vainqueur du Championnat de France 2014, de chaque catégorie, sera qualifié d'office pour le Championnat de France 2015.
- ◆ **Dans les catégories X30 Senior et X30 Master, 72 pilotes seront admis à participer au Championnat de France pour chaque catégorie.** Le vainqueur du Championnat de France 2014, de chaque catégorie, sera qualifié d'office pour le Championnat de France 2015.

La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis pour chacune de ces catégories.

9.2. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT REGIONAL, DU CHAMPIONNAT DU SUD ET DU TROPHÉE DU SUD KFS

Tout pilote prenant part à une épreuve, peut marquer des points.

Le mode d'attribution des points servant aux classements du Trophée du Sud KFS, des Championnats du Sud et Régionaux Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sera le suivant :

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}

1 point du 25^{ème} et au-delà.

Le pilote ayant réalisé la pôle position se verra attribuer un bonus de 2 points supplémentaires.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale se verra attribuer un bonus de 2 points supplémentaires.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la finale se verra attribuer un bonus de 2 points supplémentaires.

Préambule : Une épreuve = deux résultats (Pré-finale et Finale).

Le Championnat du Sud, les Championnats Régionaux Midi-Pyrénées & Languedoc-Roussillon et **le Trophée du Sud KFS**, comptent 4 épreuves soit 8 résultats.

Le classement final sera établi sur la base des 8 résultats obtenus plus l'ensemble des points bonus.

Tout pilote participant à au moins une épreuve sera classé.

Tout pilote classé pourra prétendre au classement final.

Tout pilote prenant part à une épreuve marquera des points. Sauf dans le cas d'une exclusion de la manifestation et dans le cas où il ne serait pas en règle avec l'article 4.2. (Pneumatiques).

Tout pilote ne participant pas à une épreuve marquera automatiquement zéro point en pré-finale et en finale.

Le Championnat du Sud et le Trophée du Sud KFS sont Open. Tout pilote d'une autre CRK peut y participer.

NB : A chaque épreuve du Championnat Régional LR seuls les pilotes de la région LR marqueront des points et seront classés. A chaque épreuve du Championnat Régional MP seuls les pilotes de la région MP marqueront des points et seront classés. Les pilotes extérieurs à la CRK ne marqueront pas de points, ne seront pas classés et ne seront pas pris en compte pour le classement général final du Championnat Régional.

Voir également les articles 3.2.1. / 3.2.2. et 3.2.3.

Les 4 épreuves des Championnats du Sud et Régionaux Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées et du Trophée du Sud KFS sont : Muret, Alès, Belmont sur Rance et Ganges.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats pris en compte (8), le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, puis de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

A l'issue des quatre épreuves des deux Championnats Régionaux et du Championnat du Sud, un classement final pour chaque Championnat sera établi et publié de manière officielle sur les sites www.kartingmidipyrenees.net ou www.kartingmidipyrenees.com et www.karting-sud.com

A l'issue des quatre épreuves du Trophée du Sud KFS, un classement final sera établi et publié de manière officielle sur les sites www.evokart-france.com, www.kartingmidipyrenees.net ou www.kartingmidipyrenees.com et www.karting-sud.com

A l'issue de chaque épreuve du Championnat du Sud et du Trophée du Sud KFS, un classement de la journée sera publié ainsi qu'un classement général provisoire.

A l'issue de chaque épreuve des Championnats Régionaux LR & MP, un classement général provisoire pour chaque Championnat sera publié.

9.3. EXCLUSION DU CHAMPIONNAT DU SUD, DU CHAMPIONNAT REGIONAL ET DU TROPHEE DU SUD KFS

Suite à une tricherie avérée, technique ou autre, ou suite à un comportement anti sportif, (injures ou menaces envers un officiel, un spectateur, un concurrent, un dirigeant etc.), le pilote pourra être sanctionné par une exclusion sur la totalité du Championnat du Sud, du Championnat Régional et du Trophée du Sud KFS. Le pilote ne pourra prétendre à aucun classement et à aucun remboursement des droits d'engagement. La décision sera prise par la Commission Sportive de l'épreuve incriminée.

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve.

ARTICLE 10. PRIX

- 10.1. A chaque épreuve du Championnat du Sud, un podium sera organisé. Une coupe sera remise aux trois premiers de chaque catégorie.
- 10.2. A l'issue des trois Championnats, une Remise de Trophées aura lieu pour chacun des Championnats avec une dotation spécifique pour les Championnats Régionaux.
- 10.3. A l'issue du Trophée du Sud KFS (le dimanche 7 juin, après la course de Ganges), une Remise des Prix aura lieu avec des Trophées offerts par EvoKart et une dotation spécifique offerte également par EvoKart sous forme de bons d'achat. Tous les pilotes classés au Trophée du Sud KFS seront récompensés.

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. **RAPPORT DE CLOTURE**

Les résultats de chaque épreuve des Championnats Régionaux et du Championnat du Sud devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

ARTICLE 12. MEDIA

- 12.1. Toute personne souhaitant faire des photos et/ou des films du Championnat Régional, devra faire une demande d'accréditation auprès de l'organisateur et du gérant du circuit où se déroulera l'épreuve.

En tout état de cause, afin de pouvoir accéder à la piste, à la pré-grille et aux parcs départ et arrivée (accord préalable des Commissaires Techniques de l'épreuve pour les parcs), chaque personne devra obligatoirement être titulaire d'une licence FFSA en cours de validité ou posséder une assurance RC professionnelle. Dans ce cas, lors de la demande d'accréditation, elle devra fournir une attestation d'assurance à l'organisateur et au gérant du circuit où se déroule l'épreuve.

